II

A PROPOS DE JUSTIN, XXVIII, 2, SUR JANUS

PAR E. CAVAIGNAC
Professeur honoraire de l'Université de Strasbourg

SOMMAIRE. — *Ce passage de Justin, qui semble, à travers Trogue-Pompée, inspiré de Timagène, contient une mention de « portes à ouvrir » qui doit se référer au temple de Janus.*

Il est, dans le chapitre II du livre XXVIII de Justin, un passage qui n'a jamais, à ma connaissance, suscité d'explication. Il est pourtant singulier, et je voudrais en proposer une.

Dans le livre en question, Justin raconte comment les Acarnaniens, attaqués par les Étoliens et ne comptant ni sur les Épirotes ni sur le roi de Macédoine Démétrius II (239-229), ont l'idée d'invoquer les Romains. Ceux-ci envoient une ambassade aux Étoliens, qui répondent de façon insolente et n'en continuent pas moins leurs agressions.

L'historien n'hésite pas à reproduire le discours des Étoliens. Ce discours est plein d'invectives contre Rome, qui paraissent avoir été assez courantes dans les pamphlets antiromains ayant circulé dans le monde grec : défaites honteuses infligées par les Gaulois et les Carthaginois, origines scandaleuses de la ville, etc.

Dans ce discours, Justin semble avoir suivi de très près Trogue-Pompée. Le discours est en style indirect, et l'on sait que Trogue-Pompée, par principe, se refusait à reproduire en style direct les paroles des personnages historiques, reprochant à Salluste et à Tite-Live ce procédé audacieux[1].

On admet généralement, et avec raison, je crois, que la source, non pas unique, mais principale, de Trogue-Pompée a été l'ouvrage consacré par l'historien grec Timagène, son contemporain plus âgé, à l'histoire « Des Rois ». On a remarqué aussi depuis longtemps, chez l'historien gallo-romain, plusieurs passages dénigrants pour Rome, qui sont assez dans la manière du *maledicentissimus scriptor* qu'était Timagène[2]. Il me paraît très naturel d'attribuer à celui-ci la paternité de notre discours.

Or, celui-ci débute ainsi : « Sed Aetoli legationem Romanorum superbe audivere... dicentes prius illis portas adversus Carthaginienses

1. Justin, XXXVIII, III, 11.
2. Cf. Justin, XXXVIII, IV sqq ; XXXVI, III, 9, etc.

aperiendas, quas clauserit metus Punici belli, quam in Graeciam arma transferenda. » C'est le passage pour lequel je voudrais proposer une explication, l'estimant nécessaire et n'en ayant pas rencontré d'autre.

Qu'est-ce que ces portes que les Romains feraient mieux d'ouvrir contre Carthage que contre les Grecs? Ne pense-t-on pas assez naturellement à celles du temple de Janus? Le discours est censé prononcé au temps du roi Démétrius II (239-229). Or, en 235, il est connu que les Romains, se voyant en paix de tous côtés, fermèrent le temple, pour la première fois, nous assure-t-on, depuis le temps du roi Numa, et pour la dernière fois avant Auguste[1]. C'est, à mon avis, la coïncidence qui s'est présentée à l'esprit de Timagène, et qui lui a fourni un ornement piquant à ajouter à sa diatribe.

Timagène, amené à Rome dès 54, ayant vécu quelque temps dans l'entourage d'Octave, et toujours dans celui d'Asinius Pollion, était bon connaisseur des croyances des Romains et de leurs annales. On se demandera pourtant quelle circonstance a pu amener dans sa mémoire et sous sa plume un épisode aussi rare dans l'histoire romaine que la fermeture du temple de Janus. Cette circonstance, je la vois dans les cérémonies qui ont suivi le triomphe d'Actium. Auguste a fermé alors par deux fois le temple, en 29 et en 25 av. J.-C.[2]. On pensera certainement que ces solennités ont été le sujet de nombreuses conversations dans la capitale du monde, et Timagène en a tiré parti dans son morceau de bravoure.

Un mot encore sur les discussions auxquelles a donné lieu l'ambassade de Rome aux Étoliens. M. Holleaux est le seul, je crois, qui ait poussé jusqu'au bout le scepticisme à ce sujet, l'excluant purement et simplement de l'histoire. On admet communément que les récits relatifs à cette ambassade ont un noyau historique[3] : un cri de détresse des Acarnaniens, une démarche des Romains, bienveillante, mais à laquelle eux-mêmes n'ont pas attaché une grande importance, et dont les Éoliens n'ont pas cru devoir s'inquiéter. Depuis l'établissement d'une colonie latine à Brindisium (244[4]), tout au moins, les Romains ne pouvaient se désintéresser complètement de ce qui se passait dans ces parages de l'Adriatique. On accordera facilement que l'incident n'a causé, au moment même, aucune émotion, et que c'est au temps de la guerre d'Antiochus que Grecs et Romains en ont réveillé le souvenir pour le dramatiser et l'envenimer.

1. Varron, *Ling. lat.*, VI, 165 ; Vell., II, 38 ; Eutrope, III, 3 ; Orose, IV, 12.

2. Dion Cassius, LI, 20 ; Liv., I, 19 ; Vell., II, 38 ; Dion Cassius, LIII, 26-28 ; Orose, II, 21-22.

3. Cf. Holleaux, *Rome, la Grèce et les monarchies hellénistiques*, p. 5 sqq. ; Beloch, *Griech. Gesch.*, 2e éd., IV[1], p. 634.

4. Vell., I, 14, 8 ; Liv., *Ver.*, XIX.

Quant au discours lui-même, il est, bien entendu, fictif, et non dépourvu d'anachronismes, comme le *metus belli Punici* (en 235 !). Il n'a aucun rapport avec l'histoire politique du IIIe siècle, mais il en a avec celle de l'historiographie gréco-latine du temps d'Auguste.

C'est à ce point de vue que le passage dont je me suis occupé méritait d'être relevé.

E. CAVAIGNAC.

ÉTUDES ET MÉMOIRES

I

NOTES DE LINGUISTIQUE ITALIQUE[1] :

XIII

SUR LES ADAPTATIONS DE L'ALPHABET ÉTRUSQUE AUX LANGUES INDO-EUROPÉENNES D'ITALIE

PAR M. LEJEUNE

Professeur à la Sorbonne

SOMMAIRE. — *Dans des conditions qui demeurent obscures, à des dates diverses, des adaptations de l'alphabet étrusque ont été faites pour noter des parlers indo-européens : latin, falisque, vénète, osque, ombrien, lépontique. Toutes ces adaptations supposent un modèle principal, étrusque, et un modèle accessoire, grec. Toutes ont été, au moins initialement, maladroites ; de ces maladresses, nous avons un enseignement à tirer.*

1. Sauf le messapien (parlé dans une région qui n'a pas été en contact étroit avec le monde étrusque), les langues indo-européennes de l'Italie ancienne (en y incluant le gaulois cisalpin, apporté en Italie par les invasions du IV^e^ siècle) ont été notées dans des alphabets *dérivés de l'alphabet étrusque.* C'est le cas[2] du latin, du falisque, du vénète, de l'osque, de l'ombrien, du lépontique ; l'alphabet lépontique a lui-même été, secondairement, emprunté

1. Cf. t. XXI-XXII, 1945, p. 87 ; t. XXVIII, 1950, p. 97 ; t. XXIX, 1951, p. 86 ; t. XXX, 1952, p. 87 ; t. XXXI, 1953, p. 117 ; t. XXXII, 1954, p. 120. L'article ci-dessous résume des conférences données en 1957 à l'Université de Londres (24, 25, 26 avril) et à l'Université d'Oxford (30 avril).

2. Nous renvoyons, dans ce qui suit, par le sigle Ve., au recueil de textes osco-ombriens et falisques procuré par Emil Vetter : *Handbuch der italischen Dialekte,* I [1953] ; par le sigle PID., aux *Praeitalic dialects of Italy* [1933], dont le tome I [par R. Conway] est consacré au vénète, le tome II [par J. Whatmough] au lépontique, au gaulois, au rétique, etc. — Ce dernier recueil est, déjà, vieilli, notamment le tome I.